



Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020

Objet : Culture et Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 23.751,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 23.751,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 5.000,00 EUR à l'asbl Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry pour le projet «1000 Petits Bonhommes»;

2) 3.751,00 EUR à l'asbl L'Ilot pour les Journées du Matrimoine;

- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

3) 15.000,00 EUR à l'asbl Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry pour le projet «1000 Petits Bonhommes»;

- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :

